

SÉANCE ORDINAIRE
10 NOVEMBRE 2014

*PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE*

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 14 OCTOBRE 2014, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR ROBERT LEGAULT
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil, siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » fermé.

Il est par la suite proposé par :

Madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 octobre 2014 soit approuvé.

14.11.3.1. Rapport d'activités de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 16 octobre 2014 au 10 novembre 2014.

14.11.3.2. Rapport annuel du maire

Tel que requis par l'article 955 du Code municipal, madame Ursule Thériault, mairesse de L'Isle-Verte, fait état de la situation financière de la Municipalité.

Ce rapport se subdivise comme suit :

- États financiers 2013;
- Rémunération des élu(e)s;
- Indications préliminaires - États financiers 2014;
- Liste des achats et/ou contrats excédants 25 000 \$;
- Orientations générales - Budget 2015;
- Plan triennal des dépenses en immobilisations.

14.11.4.1.2. Processus d'appel d'offres - Travaux de réaménagement intérieur de l'édifice municipal

Considérant l'état d'avancement des plans d'architecte devant permettre l'exécution de travaux de modifications aux divisions intérieures du centre administratif municipal;

Considérant qu'à ce stade-ci, l'architecte est en mesure de produire les plans et devis définitifs devant permettre de procéder à des demandes d'appel d'offres;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser ou non ses gestionnaires à procéder à la demande d'appel d'offres auprès de divers entrepreneurs afin de connaître précisément les coûts liés à la concrétisation des travaux;

Considérant qu'à la suite de ce processus administratif, le conseil municipal attribuera ou non l'exécution de ces travaux au plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron que les gestionnaires de la Municipalité soient autorisés à poursuivre le processus d'appel d'offres auprès de divers entrepreneurs, dont ceux situés sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-Verte.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est requis. Quatre membres du conseil se prononcent en faveur de cette proposition et deux autres membres s'y objectent. Cette proposition est donc acceptée à la majorité des membres du conseil.

14.11.4.1.3. Dépôt du rôle triennal d'évaluation (2015-2016-2017)

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité fait état du dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation municipal qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et ce, pour les années 2015-2016 et 2017.

Dans son ensemble, la valeur des immeubles de la Municipalité a augmenté de 22,31 % sur une période de 6 ans, soit 3,72 % par année.

Toute personne intéressée à connaître sa nouvelle évaluation peut s'adresser au centre administratif municipal et celle-ci peut être contestée auprès du service d'évaluation, et ce, avant le 1^{er} mai 2015.

14.11.4.1.4. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/10/2014 : 38 288,25 \$

Déboursés directs d'octobre 2014 : 33 260,16 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et des déboursés couvrant la période d'octobre 2014, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

Parmi les dépenses d'importance liées aux déboursés directs ainsi qu'aux comptes à payer, on y retrouve principalement le paiement des retenues à la source et bénéfiques marginaux (14 407,31 \$), des honoraires professionnels liés au traitement de certains litiges (4 018,68 \$), le remplacement d'équipement informatique (4 268,81 \$), le paiement des services publics (électricité et téléphonie (5 910,91 \$), la cueillette des déchets, des matières recyclables, des matières compostables et enfouissement des déchets (17 414,33 \$) ainsi que les frais d'ingénieurs liés au parachèvement des travaux de remplacement de conduites sous la rivière Verte (4 345,34 \$).

14.11.4.2.1.

Suivi au dossier d'utilisation de l'immeuble situé au 16, rue St-Jean-Baptiste - propriété de monsieur Marcel Pettigrew

Considérant les nombreuses démarches entreprises par monsieur Marcel Pettigrew visant à faire reconnaître un nouvel usage de son immeuble situé au 16, rue St-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte;

Considérant l'évaluation de cette demande, de modification d'usage, par les membres du comité consultatif d'urbanisme dont les conclusions et recommandations n'abondent pas dans le sens d'une modification d'usage du secteur où est localisé cet immeuble;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se positionner sur ce dossier en y autorisant ou non une modification à la réglementation d'urbanisme afin d'y introduire de nouvelles dispositions pouvant permettre l'usage demandé;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron que soit autorisée une modification à la réglementation d'urbanisme afin de permettre un usage autorisant le camionnage de type artisan et, plus particulièrement, le stationnement d'un camion lourd et d'une remorque.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est requis. Trois membres du conseil acceptent cette proposition et trois autres s'y opposent, madame la mairesse accorde son vote en faveur de l'acceptation de cette proposition. La proposition de madame Ginette Caron est donc acceptée à la majorité des membres du conseil municipal.

14.11.4.2.2.

Postes à combler au sein du comité consultatif d'urbanisme

Considérant les règles régissant et constituant un comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce comité doit être formé de deux membres du conseil municipal et de cinq membres provenant de la population;

Considérant qu'actuellement, deux postes sont vacants à titre de représentants de la population;

Considérant que deux citoyens ont démontré de l'intérêt pour prendre part aux activités du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que les membres actuels du comité d'urbanisme accueillent très favorablement ces deux candidatures et en recommandent l'adhésion auprès du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation des nouveaux membres que sont : monsieur Robert Gagnon, homme d'affaires et madame Catherine Després, avocate.

14.11.4.3.1.

Suivi au processus de soumissions pour l'acquisition d'un camion de déneigement avec équipements

Considérant le processus de soumission entériné par le conseil municipal et visant le remplacement d'un de ses véhicules affectés aux travaux de déneigement;

Considérant que trois soumissionnaires se sont prévalus de leur droit de présenter une proposition de services à la Municipalité par l'entremise du système électronique d'appel d'offres public (SEAO);

Considérant les propositions reçues que sont :

- Léo Lavoie et fils 1976 Ltée : 147 168,00 \$,
- Camions Denis Lefebvre inc. : 147 168,00 \$,
- Carrefour du Camion RDL inc. : 165 564,00 \$;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences du document d'appel d'offres est l'entreprise Léo Lavoie et fils 1976 Ltée;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Léo Lavoie et fils 1976 Ltée, au montant de 147 168,00 \$ (taxes incluses). Les caractéristiques du véhicule sont, entre autres, marque Sterling, Année 2007, moteur Mercedes 450, kilométrage 284 000 auxquels s'ajoute un ensemble d'équipement neuf de déneigement.

En occurrence, monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, est autorisé à signer tous les documents liés à l'acceptation de cette transaction, pour et au nom de la Municipalité.

14.11.4.3.2.

Suivi au processus de soumissions pour l'acquisition d'un souffleur à neige

Considérant le processus d'appel d'offres, par voie d'invitation, lancé par la Municipalité afin de se porter acquéreur d'un nouveau souffleur devant répondre à certaines caractéristiques particulières;

Considérant que seule une entreprise a démontré un intérêt pour fournir ce type d'équipement;

Considérant qu'après évaluation, l'équipement proposé par l'entreprise Gaston Contant inc. semble correspondre adéquatement aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la proposition soumise par l'entreprise Gaston Contant inc. au montant de 44 253,88 \$ (taxes incluses). Les caractéristiques de cet équipement sont, entre autres, marque Tenco TC-272, capacité 3 000 tonnes à l'heure, moteur diesel de 350 HP, poids de 11 500 livres, etc.

En occurrence, monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, est autorisé à signer tous les documents liés à l'acceptation de cette transaction, pour et au nom de la Municipalité.

14.11.4.3.3.

Acquisition d'équipements municipaux par mode de financement de type crédit-bail

Considérant que la Municipalité se doit de procéder au renouvellement de certains de ses équipements affectés aux opérations de déneigement;

Considérant la procédure d'appel d'offres lancée par la Municipalité afin de se porter acquéreur d'un nouveau véhicule de déneigement ainsi que d'un souffleur motorisé;

Considérant la valeur des équipements, dont l'acquisition a été confirmée, à savoir :

- Camion Sterling 2007, muni d'équipement de déneigement, fourni par l'entreprise Léo Lavoie et Fils 1976 Ltée : 147 168,00 \$.
- Souffleur à neige de marque Tenco 2001, fourni par l'entreprise Contant inc. : 44 253,88 \$.

Considérant la volonté de la Municipalité de procéder au financement de ces équipements sous la forme de crédit-bail;

Considérant que la meilleure offre de financement a été fournie par le Groupe Services financiers Rexcap;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation des termes et conditions de financement soumis par l'institution financière Banque HSBC du Canada et que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer les documents requis.

Les conditions générales de ce financement sont les suivantes :

- Crédit-bail sur 5 ans avec valeur résiduelle de 1,00 \$,
- Taux de 3,437 %,
- Montant financé, 191 421,88 \$, soit 166 490 \$ (plus taxes),
- Durée de financement, 5 ans.

14.11.4.3.4.

Contrat de location d'équipement de déneigement - Renouvellement avec monsieur Serge D'Amours pour l'hiver 2014-2015

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme le renouvellement de son entente contractuelle avec monsieur Serge D'Amours pour l'hiver 2014-2015. En l'occurrence, les termes de location sont les suivants :

- Tracteur de marque John Deere, modèle 7930, de l'année 2009,
- Coût de location 6 000 \$ pour la saison 2014-2015,
- Nombre d'heures, 150 heures minimum, avec possibilité d'heures supplémentaires à un taux horaire de 30 \$,
- Plafond annuel de 10 000 \$ maximum,
- Valeur de l'équipement, 140 000 \$.

14.11.4.3.5. Embauche de personnel affecté aux travaux de déneigement pour la saison hivernale 2014-2015

Considérant le processus d'appel de candidatures aux fins de combler les besoins de la Municipalité à titre d'opérateur pour la saison hivernale 2014-2015;

Considérant les candidatures reçues et évaluées par les membres du comité de voirie, soit dix propositions de services;

Considérant les recommandations dudit comité;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que soient retenus les candidats suivants, à titre d'opérateur en déneigement, pour la saison hivernale 2014-2015 :

- Monsieur Mathieu Dubé, poste d'opérateur à temps plein;
- Messieurs Henri Lafrance, Alain Bérubé et Patrick Poulin, postes d'opérateurs à temps partiel.

14.11.6.1. Demandes diverses de la corporation « Mobilisation L'Isle-Verte »

Considérant que la corporation « Mobilisation L'Isle-Verte » s'active à des préparatifs afin de souligner le premier anniversaire de la tragédie de la résidence du Havre, le 23 janvier 2015;

Considérant que ce rassemblement nécessitera un endroit spacieux, dont le gymnase de l'école Moisson-d'Arts ainsi que divers équipements;

Considérant que certaines dépenses auront à être assumées par cette organisation dont :

- l'achat de cartes d'invitation et de cartes réponses (environ 250) au coût d'environ 45 \$ (plus taxes),
- l'achat d'une caisse de piquets lumineux, au coût de 250 \$ (plus taxes);
- l'achat d'éléments de décoration qui seront, suite à l'événement, revendus à la population ainsi qu'aux familles intéressées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise les dépenses ci-haut mentionnées et que soit offert gratuitement l'utilisation du gymnase de l'école Moisson-d'Arts pour la tenue de cet événement.

14.11.7.1. Désignation de signataires pour les actes de transferts de parcelles de terrains liées à l'abandon d'une partie de l'ancienne route 10 ainsi que suite aux travaux de réfection des réseaux d'égouts et d'aqueduc du secteur ouest de la Municipalité.

Considérant que suite aux élections municipales de novembre 2013, de nouveaux mandataires du conseil municipal doivent être désignés pour signer les documents légaux requis pour les actes de transferts de titres de propriété suite à l'abandon de parcelles de terrain de l'ancienne route 10 ainsi que suite à l'acquisition de parcelles de terrains en bordure des routes où ont été effectués des travaux de réfection des réseaux d'égouts et d'aqueduc municipaux;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron que madame Ursule Thériault, mairesse ainsi que Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ces différents contrats, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte.

Messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'abstiennent de prendre part à cette décision, elle est donc acceptée à la majorité des membres du conseil.

14.11.7.2.

Avis de motion - Tarification d'honoraires professionnels - cession de parcelles de terrain de l'ancienne route 10

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller, monsieur Simon Lavoie, que le conseil municipal, à une séance subséquente, procédera à la présentation, pour adoption, d'un règlement ayant pour objet d'établir des tarifications qui seront imposées à chaque propriétaire riverain de l'ancienne route 10 ayant bénéficié de l'acquisition d'une ou de parcelles de cette ancienne route. Ces tarifications représentent l'ensemble des honoraires exigés par la firme d'arpenteur-géomètre ayant procédé aux travaux de mise en plan et de description des différentes parcelles.

Messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'abstiennent de prendre part à cette décision, elle est donc acceptée à la majorité des membres du conseil.

14.11.7.3.

Paiement des honoraires d'arpenteurs-géomètres suite aux travaux d'arpentage, mise en plan et rédaction des descriptions techniques de sections cédées de l'ancienne route 10

Considérant les travaux réalisés par la firme d'arpentage Asselin et Royer au cours de l'année 2013, en vue d'une rétrocession de parties de l'ancienne route 10;

Considérant que cette cession a nécessité préalablement l'accord de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que l'ensemble des conditions est à ce jour rempli et permet les transferts de titres de propriétés aux propriétaires riverains;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron que soit autorisé le paiement des honoraires professionnels exigés par la firme Asselin et Royer, arpenteurs-géomètres, au montant de 13 889,00 \$ (taxes incluses). Les travaux réalisés consistaient à procéder à des levées d'arpentage, effectuer des calculs, recherches et analyse foncières, faire la mise en plan et rédiger les descriptions techniques d'au-delà de 22 parcelles ou lisières de terrain.

Tel que mentionné par la résolution 14.11.7.2., ces coûts seront tarifiés par voie de règlement à chacun des bénéficiaires de ces parcelles de terrain.

Messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'abstiennent de prendre part à cette décision, elle est donc acceptée à la majorité des membres du conseil.

14.11.7.4.

Projet de convention entre l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup et la Municipalité de L'Isle-Verte

Considérant la proposition d'entente proposée par l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup ayant pour objet d'établir les conditions et les modalités de la contribution financière annuelle à être versée, par les municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, à l'OTC, et ce, via la MRC et le CLD;

Considérant que ce projet d'entente liera les parties du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;

Considérant qu'annuellement les contributions des municipalités seront ajustées selon l'indice des prix à la consommation;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte donne son accord à ce projet de convention et accepte d'y adhérer pour les cinq prochaines années.

14.11.7.5.1.

Résolution d'appui au centre local de développement (CLD)

Considérant l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

Considérant que le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55% (de 72 M\$ à 32 M\$);

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

Considérant que ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région;

Considérant que notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales ni approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte :

- Dénonce l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local,
- Dénonce l'intention du gouvernement du Québec d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD,

- Réaffirme le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local,
- Appuie le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

14.11.7.5.2. Lettre au député - ministre Jean D'Amour suite aux intentions du Gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise madame Ursule Thériault, mairesse, à adresser une correspondance à monsieur Jean D'Amour faisant état de l'intérêt de la municipalité de L'Isle-Verte de prendre en charge son propre développement local, advenant la mise en application de l'interdiction aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD. Toutefois, cette condition demeurera assujettie à ce que les fonds liés à cette compétence soient également dévolus aux municipalités ayant manifestées cet intérêt.

14.11.7.6. Prise en charge de l'ancien bâtiment - Bar l'Émotion

Considérant la possibilité pour la Municipalité d'obtenir une injonction permettant d'assurer la démolition de l'édifice « Bar L'Émotion » en regard de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'en regard à la Loi sur les compétences municipales;

Considérant les coûts liés à la démolition de ce bâtiment;

Considérant les avis partagés des membres du conseil municipal quant au fait d'utiliser des fonds publics pour un tel projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté unanimement que soient explorées les diverses alternatives liées à la destruction de ce bâtiment avant que ne soit demandée l'injonction, et ce, dans l'esprit de réduire au strict minimum l'implication financière de la Municipalité.

14.11.7.7. Confirmation d'embauche à titre de pompier volontaire - monsieur André Beaulieu

Considérant que monsieur André Beaulieu détient la formation requise pour œuvrer au sein d'une brigade incendie;

Considérant que ce dernier a été mis à l'essai lors d'interventions;

Considérant que Monsieur Beaulieu démontre, sans l'ombre d'un doute, des aptitudes fort appropriées pour exercer au sein de la brigade incendie de L'Isle-Verte;

Considérant les recommandations favorables adressées par les officiers de la brigade incendie en regard à monsieur Beaulieu;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle accepte la candidature de monsieur André Beaulieu à titre de pompier volontaire (à temps partiel) au sein de la brigade incendie de L'Isle-Verte.

14.11.9.

Levée de la séance

À 21 h 20, il est proposé par monsieur Simon Lavoie adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER